



La profession d'OPV durement touchée à Nancy

A l'origine du Plan de Départ Volontaire, un poste d'OPV de niveau 1 avait été identifié au sein de l'Antenne de Nancy. La décision avait déjà été difficilement acceptée par cette profession, aussi les personnels ont été stupéfaits d'apprendre qu'un second poste d'OPV allait être supprimé, ce qui ramènerait les effectifs de 5 à 3 OPV. Une véritable saignée pour l'Antenne de Lorraine et ses capacités de fabrication de programme en interne.

Cette concentration sur le même métier, dans la même Antenne, suscite incompréhension, sentiment d'injustice, inquiétude et colère chez les salariés.

Depuis la création des pôles, les OPV ont accepté un nouveau mode de fonctionnement, à savoir la mutualisation des moyens humains et techniques. Un certain équilibre a été trouvé, cette profession a été régulièrement sollicitée par les autres Antennes sur des PAE, sur l'émission « Pourquoi Chercher plus loin » et également sur le National grâce aux détachements (Tour de France, J.O., Roland Garros, Championnats Mondiaux de natation).

Le bénéfice pour notre entreprise est indiscutable : d'un côté, le moindre recours à la précarité et de l'autre, une sollicitation des permanents travaillant sur des projets plus motivants et moins sédentaires que l'activité de plateau.

Le passage à 3 OPV mettra fin à ces possibilités de mutualisation et aura un impact énorme sur le travail de ces salariés. Quel est le but poursuivi par la Direction ? Quel message est donné à cette profession ? Celui de la routine du JT, la cantonnant sur les plateaux « photomaton » ? D'où ce sentiment d'exclusion, mais aussi de frustration : quand on a choisi un métier créatif, quand on a été recruté pour l'exercer, quand on a été formé sur des outils spécialisés (coolcam, steadycam,...), comment accepter de ne plus exprimer ni son savoir-faire, ni sa personnalité ?

Il en résulte une inquiétude grandissante, exprimée en réunion des DP avec pour réponse que ce nombre était suffisant pour assurer l'activité du centre, même si leur participation à des opérations extérieures allait être plus compliquée. Une inquiétude également exprimée en commission de suivi du PDV et en Comité d'établissement. La commission Emploi formation a souligné les risques psychosociaux que cela engendrait.

M. Froissart, directeur de la santé et de la qualité de vie au travail, déclarait récemment : *Nous devons en priorité promouvoir un climat de travail positif dans tous les secteurs de l'entreprise et sur tous les sites. Notre objectif : redonner confiance en l'avenir.*

En ne maintenant pas le 4^{ème} poste d'OPV à Nancy, le seul avenir donné à cette profession est celui d'une voie sans issue. Pour la CGT, c'est inacceptable.

Nancy, le 4 mars 2015